

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 8 décembre 2014 à 20h00 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers : Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Claude Joubert, Michel Bergeron et Serge Gauthier.

Absence motivée : Françoise Giroux.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 novembre 2014.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9537 à 9583 au montant de 43 194.22 \$ et les prélèvements numéro 1305 à 1325 au montant de 10 282.92 \$, adoption des comptes à payer au 30 novembre 2014 au montant de 8 697.11 \$ et des salaires payés pour un montant de 16 728.92 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Adoption des salaires 2015.
 - 11.2 Prime des chefs pompiers pour 2015.
 - 11.3 Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton.
 - 11.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.
 - 11.5 Calendrier 2015 des séances du conseil municipal.
 - 11.6 Horaire pour la période des fêtes.
 - 11.7 Dépôt du rapport du maire au 31 octobre 2014.
 - 11.8 Adoption du rapport des prévisions budgétaire 2015 du H.L.M.
 - 11.9 Nomination du maire suppléant.
 - 11.10 Nomination du représentant pour le Transport adapté.
 - 11.11 Appui au CLD Papineau.
 - 11.12 Utilisation des feux clignotants verts sur les véhicules personnels des pompiers volontaires.
 - 11.13 Paiement de facture à Asphalte Raymond inc. pour la réparation des rues.
 - 11.14 Subvention de 15 000 \$ du Ministère des Transports.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- 11.15 Achat de vêtements pour les employés.
- 11.16 Achat d'un ordinateur.

- 12. Varia
- 13. Questions posées par les membres
- 14. Levée de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée.

Monsieur le maire, Michel Rioux déclare l'assemblée ouverte à 20h35.

2014-12-201

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Joubert que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-202

Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2014.

Il est proposé par Serge Gauthier que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 novembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Lecture du rapport de l'inspecteur

- **De l'inspecteur municipal**

Flush des bornes fontaines.

Réparation des trous et peinture des camions vidange et GMC.

1 semaine vacance Hélène et Daniel Chasse.

Finir réparation regard eaux usées demandé par la CSST.

Monter le tempo.

Réparation des patchs asphalte dans les rues.

Enlevé quai.

Réparé et nettoyé gouttière caserne.

Décoration de Noël et sapin dans le village.

Enlevé les fleurs.

Rangé équipement tondeuse.

Remplacé une boîte de service 218 Principale.

- **Du directeur des incendies**

- 1 oct Rencontre d'une heure avec l'expert en sinistre pour l'incendie du 449 principale.
- 6 oct Incendie de loader au 800, Route 323 Montebello. 7 pompiers présents.
- 18 oct Rencontre du CSI a la MRC.
- 16 Nov Accident Autoroute 50, kilomètre 209. 1 véhicule avec 1 blessé. 6 pompiers présents.
- 18 Nov Alarme incendie au 532, rue Notre-Dame Montebello. 6 pompiers présents.

Prévention en octobre et en Novembre

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Aucun.

2014-12-203

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 30 novembre 2014 et des salaires payés pour un montant de 16 728.92 \$

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-1-12014 AU 30-11-2014) payés par les chèques numéros 9537 à 9583 au montant de 43 194.22 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1305 à 1325 pour un montant de 10 282.92 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 30 novembre 2014 : 16 728.92 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

Le conseiller, monsieur Serge Gauthier se retire à 21h12.

2014-12-204

Adoption des salaires 2015.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu :

QUE le salaire annuel de la directrice générale soit de 53 049.10 \$;

QUE les salaires des employés pour l'année 2015 soient augmentés de :

- Daniel Bisson, inspecteur municipal : 3.53 %
- Mireille Dupuis, commis : 4.35 %
- Hélène Lalonde, inspecteur municipal adjoint : 3.53 %
- Pierre Villeneuve, inspecteur en bâtiment : 2.00 %

QUE le salaire à taux horaire des employés de la bibliothèque soient de 12.94 \$

QUE le salaire des pompiers soit majoré de 2.00 %;

QUE le salaire horaire du capitaine soit de 20.00 \$;

QUE le salaire horaire des pompiers non formés soit de 12.24 \$;

QUE le salaire horaire de formation soit de 12.24 \$

ET QUE le salaire des membres du conseil soit majoré de 5%.

Adopté à l'unanimité.

Le conseiller, monsieur Serge Gauthier réintègre son siège à 21h14.

2014-12-205

Prime des chefs pompiers pour 2015.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu :

QUE la prime des chefs pompiers, pour l'année 2015, soient 4 295.35 \$ par année pour Monsieur Daniel Bisson et 751.70 \$ par année pour Monsieur Claude Joubert, le tout effectif à compter du 1^{er} janvier 2015;

Adopté à l'unanimité

2014-12-206

Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu :

QUE le Conseil municipal accepte de faire faire la vérification de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 par Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 16 175.00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

2014-12-207

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.

REPORTÉ

2014-12-208

Calendrier 2015 des séances du conseil municipal.

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec, établissant l'obligation par les municipalités d'établir, par résolution, avant le début de chaque année civile, un calendrier des

Province de Québec
Municipalité de Fassett

séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu :

QUE le Conseil adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le lundi, ou le mardi si le lundi est férié, et qui débuteront à 19h30;

- 12 janvier
- 09 février
- 09 mars
- 13 avril
- 11 mai
- 08 juin
- 13 juillet
- 10 août
- 14 septembre
- 13 octobre (mardi)
- 09 novembre
- 14 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité;

Adopté à l'unanimité

2014-12-209

Horaire pour la période des fêtes.

ATTENDU QUE la Directrice générale propose que pour la période des Fêtes, le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement;

ATTENDU QUE la Directrice générale propose que pour la période des Fêtes, la cueillette des ordures et du recyclage soit reportée au mardi 30 décembre et qu'aucune cueillette ne soit faite dans la semaine de Noël. La cueillette pour l'année 2015 débutera le mardi 6 janvier 2015;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu :

QUE le conseil municipal entérine cette proposition et adopte donc l'horaire proposé.

Adopté à l'unanimité

2014-12-210

Dépôt du rapport du maire au 31 octobre 2014.

Tel que stipulé à l'article 955 du Code municipal, voici l'état de la situation financière de la municipalité au 31 octobre 2014.

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu :

QUE ce conseil accepte le Dépôt du rapport du maire sur la situation financière au 31 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité

2014-12-211

Adoption du rapport des prévisions budgétaire 2015 du H.L.M..

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le Conseil municipal approuve le rapport des prévisions budgétaires présenté par l'Office municipal d'habitation Papineauville (Fassett) pour l'année 2015 tel que présenté, au montant de 2 724.00\$.

Adopté à l'unanimité

2014-12-212

Nomination du maire suppléant.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE madame Françoise Giroux soit nommé maire suppléant pour l'année 2015 ;

ET QUE le maire suppléant soit et est autorisé à remplacer le maire à la MRC de Papineau lorsqu'il est absent, lui donnant droit de vote.

Adopté à l'unanimité

2014-12-213

Renouvellement 2015 au Transport adapté.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à renouveler pour l'année 2015 notre cotisation au Transport Adapté pour un montant de 2 389.08 \$ taxes incluses;

ET QUE le Conseil municipal mandate madame Françoise Giroux à titre de représentante.

Adopté à l'unanimité

2014-12-214

Appui au CLD Papineau.

CONSIDÉRANT l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le CLD Papineau est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise du CLD Papineau a permis à notre MRC de pouvoir supporter et démarrer des entreprises sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, prévoit que la MRC n'aura plus l'obligation de déléguer à un CLD l'exercice de la compétence de développement économique local;

CONSIDÉRANT QU' il est essentiel pour notre municipalité de préserver l'expertise et la qualité des services aux entrepreneurs offertes par le CLD Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett réaffirme le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique de notre municipalité ;

ET QUE le conseil municipal de Fassett demande à la MRC Papineau de confier l'exercice de sa compétence de développement économique local au CLD Papineau afin de préserver l'expertise et les services de qualités qui sont offerts aux entrepreneurs par une équipe compétente et dévouée à son milieu.

Adopté à l'unanimité

2014-12-215

Utilisation des feux clignotants verts sur les véhicules personnels des pompiers volontaires.

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), de concert avec le Ministère de la Sécurité publique, examine présentement la possibilité d'autoriser l'installation et l'utilisation des feux clignotants verts par les pompiers volontaires sur leur véhicule personnel, dispositifs qu'ils utiliseraient pour répondre à une urgence. Sachant qu'une telle législation aurait un impact sur les opérations d'urgence de votre municipalité, la SAAQ désire connaître votre opinion sur ce sujet.

CONSIDÉRANT QUE la formule envisagée serait que le Code de la sécurité routière (CSR) permettrait l'installation et l'utilisation des feux clignotants verts par les pompiers volontaires sur leur véhicule personnel lorsque la municipalité adopte un règlement qui en permettrait et en encadrerait l'installation et l'utilisation. Par contre, Le CSR encadrerait le modèle de feux clignotants verts pouvant être utilisé par les pompiers afin de conserver une uniformité dans le type d'équipement qui serait utilisé. L'utilisation du feu clignotant vert ne permettrait de déroger à aucune règle de circulation du CSR. Les feux clignotants verts serviraient à identifier les pompiers volontaires en devoir afin que les automobilistes facilitent le déplacement de ces derniers en leur cédant le passage par courtoisie.

CONSIDÉRANT QUE selon cette formule, il est probable que la municipalité ait la charge de payer l'achat et l'installation des feux clignotants verts de leurs pompiers volontaires.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devront aussi prévoir des campagnes d'information destinées à leurs citoyens pour les informer au sujet de l'utilisation des feux clignotants verts par les pompiers volontaires. Ces campagnes d'information peuvent être la parution d'une publicité dans un journal local, l'installation de panneaux informatifs le long des rues de la municipalité, ou tout autre moyen jugé approprier.

CONSIDÉRANT QU' il est possible que de la formation destinée aux pompiers volontaires soit requise sur l'utilisation des feux clignotants verts pour en assurer un bon usage.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra aussi valider son niveau de responsabilité en cas d'accident d'un pompier volontaire utilisant son feu clignotant vert, en service ou encore de façon personnelle (ce qui serait illégal), en ayant respecté les règles de circulation ou en n'ayant pas respecté les règles de circulation (excès de vitesse par exemple).

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu;

QUE la municipalité de Fassett est en faveur d'introduire dans le Code de la Sécurité Routière la permission d'installer et d'utiliser des feux clignotants verts par les pompiers volontaires sur leur véhicule personnel lorsqu'un règlement municipal le permet.

Adopté à l'unanimité

2014-12-216

Paiement de facture à Asphalte Raymond inc. pour la réparation des rues.

ATTENDU QUE le Directeur des travaux publics, Daniel Bisson, est allé en soumission auprès de 2 entrepreneurs pour la réparation d'asphalte de certaines rues;

ATTENDU QUE la soumission a été envoyée sur invitation à deux entrepreneurs soit : Asphalte Raymond inc. et Asphalte et Pavage RF;

ATTENDU QU' un seul entrepreneur a soumissionné;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE la municipalité de Fassett utilise un montant 6 309.00\$ taxes en sus de la subvention du PARRM pour la réparation de l'asphalte de certaines rues.

Adopté à l'unanimité

2014-12-217

Subvention de 15 000 \$ du Ministère des Transports.

ATTENDU QUE les travaux d'amélioration des rues Boucher, Charles, Gendron, Kemp, Lalonde et Racicot et chemin Prud'homme ont été effectués conformément au dossier no 00021829-1 – 80005 (07) – 2014-10-03-10;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett entérine les dépenses pour les travaux déjà réalisés dans le cadre d'une subvention du Ministère des Transports pour un montant maximal de 15 000 \$ conformément aux stipulations dudit Ministère;

ET QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adopté à l'unanimité

2014-12-218

Achat de vêtements pour nos employés.

ATTENDU l'importance de l'image projetée par nos employés lors de sorties;

ATTENDU QUE nos deux employés des travaux publics ont besoin de vêtements pour le travail extérieur;

ATTENDU QUE pour les employés des travaux publics, il y a un excédent dans le compte de vêtements et chaussures et pour l'administration un excédent dans le compte de boissons et aliments;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à procéder à l'achat de vêtements pour les employés de la municipalité au montant de 1 238.70 \$ avant taxes

Adopté à l'unanimité

2014-12-219

Achat d'un ordinateur pour poste de travail

ATTENDU QUE le poste de travail utilisé par le directeur des travaux et des incendies ne peut fonctionner sous Windows 7;

ATTENDU QU' il faudra fournir un poste de travail au nouvel inspecteur en bâtiment avec accès à ACCÈS-Cité;

ATTENDU QUE le poste de travail du maire est déjà configuré pour avoir accès à ACCÈS-Cité;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la directrice générale à acquérir un poste de travail pour remplacer celui du maire et fasse configurer les 2 postes pour accéder au serveur de fichier avec des autorisations contrôlées. Que le fournisseur DL Informatique fournisse le matériel et la main d'œuvre pour un coût estimé à 1 200 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

Varia

Question posées par les membres.

2014-12-220

Levée de l'assemblée

21h35 Il est proposé par Michel Bergeron que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Présidente d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale